

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 8 mars 2023

**portant nomination des membres du conseil d'administration
de l'Ecole nationale de l'aviation civile**

NOR : TREA2305787A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 modifié relatif à l'Ecole nationale de l'aviation civile, notamment son article 7,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile :

a) En qualité de représentants de l'Etat

M. le chef de service de la recherche et de l'innovation, au Commissariat général au développement durable, ou son représentant ;

M. Jérôme TAILLE-ROUSSEAU, inspecteur général de l'administration du développement durable ou son représentant ;

M. le directeur du transport aérien ou son représentant ;

Mme la secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile, ou son représentant ;

M. le directeur des services de la navigation aérienne, ou son représentant ;

M. le directeur de la sécurité de l'aviation civile ou son représentant,

b) En qualité de personnalités qualifiées

M. Philippe GIRARD, directeur général de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, représentant d'une institution d'enseignement supérieur partenaire, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Mme Marie-Laurence BOSSY, représentant les personnels en service au sein de la direction générale de l'aviation civile ;

M. Thierry COTELLE, représentant de la région Occitanie ;

Mme Catherine JUDE, directrice, Air France ;

M. Yannick MALINGE, vice-Président d'Airbus ;

M. Tanguy BERTOLUS, directeur des Aéroports de Lyon ;

Mme Yannick ASSOUAD, directrice générale adjointe de Thales, en charge de l'avionique ;

M. Olivier LESBRE, directeur général de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;

Mme Anne PRONOST, commandant de bord à Air-France, représentant les anciens élèves de l'école nationale de l'aviation civile, exerçant son activité professionnelle en dehors des services de l'Etat,

c) En qualité de représentants du personnel exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche au sein de l'école :

Titulaires :

M. Ludovic D'ESTAMPES

Mme Estelle MALAVOLTI

Mme Magali MILLISCHER

Suppléants :

M. Alain PIROVANO

M. Frédéric BRIOT

M. Olivier GIUGE

d) En qualité de représentants des personnels n'exerçant pas des fonctions d'enseignement ou de recherche :

Titulaires :

Mme Séverine DONZEAU

Mme Sandra CAMPEGGI-GARCIA

Suppléants :

M. Messan DOVI

M. Christophe GIBELY

e) En qualité de représentants des élèves non-fonctionnaires de l'école :

Titulaires :

M. Jules GARREAU

M. Lucas DELCROIX

Suppléant :

Mme Chloë RAVOT

M. Eden HABIB

f) En qualité de représentants des élèves fonctionnaires suivant une formation professionnelle de la direction générale de l'aviation civile :

Titulaire :

M. Théodore MOINET

Suppléant :

M. Alexandre ANDREAZZA

Article 2

Sont abrogés :

- l'arrêté du 9 novembre 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile ;
- l'arrêté du 4 mars 2021 portant nomination de certains membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 8 mars 2023

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'aviation civile,

D. Cazé